



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/Lettre-a-Jean-Ziegler>

Lettre à Jean Ziegler

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2006 - N° 1061 - janvier 2006 -

Date de mise en ligne : samedi 7 janvier 2006

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

L'écrivain suisse Jean Ziegler s'est attaqué dans ses ouvrages au capitalisme suisse, par exemple dans "Une Suisse au-dessus de tout soupçon" et plus récemment dans "L'Empire de la honte", dont Paul Vincent a rendu compte dans ces colonnes en juin dernier. Il lui signale ici un cas qui montre à quels autres abus conduit aussi le système dont il a dénoncé d'autres méfaits :

Cher Monsieur,

... Je suis heureux de la haute mission que vous avez maintenant aux Nations Unies, mais je crains que cela ne vous laisse pas beaucoup de temps pour vous intéresser au menu fretin du capitalisme suisse.

Je vous signale quand même que j'ai été amené à m'occuper des agissements de SER S.A. à Fribourg, spécialisée dans la récupération des métaux précieux, qui fait du télémarketing par l'intermédiaire d'une filiale française "Universal Phoning". Cette société utilise à mi-temps des étudiantes venant de différents pays et qui doivent y prospecter dans leur langue tous les bijoutiers dont on leur remet la liste. Les conditions de leur contrat d'embauche sont absolument ahurissantes : il mentionne comme objectifs qu'elles doivent donner au moins 135 appels pendant leurs quatre heures de travail journalières (moins de deux minutes par appel) et obtenir au moins un rendez-vous par heure pour les équipes qui travaillent sur le terrain. Ces cadences semblent antinomiques avec un travail d'argumentation pour obtenir des rendez-vous, mais il paraît qu'elles y parviennent. Ce qui est encore plus contradictoire, c'est d'attirer les candidates avec des contrats à durée indéterminée, alors qu'à ces cadences il est évident que l'on aura vite fait le tour de tous les bijoutiers. Qu'à cela ne tienne, lorsque l'on n'en aura plus besoin, on les virera sous n'importe quel prétexte. Le cas dont j'ai été amené à m'occuper (l'affaire est en cours aux Prud'hommes) est celui d'une Thaïlandaise à qui l'on a interdit le 15 juillet l'entrée de son bureau, avec mise en route d'une procédure de licenciement, au prétexte qu'elle n'était pas venue travailler le 14 juillet et que le 14 juillet n'est pas férié en Thaïlande. Après licenciement, elles ont en outre une clause de non concurrence de cinq ans sans compensation, ce qui est heureusement illégal et impossible à faire appliquer. Si par hasard vous aviez quelque information qui pût nous servir contre ces énergumènes, je vous en serais reconnaissant.

Recevez, Cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Paul Vincent.